

Janusz Korczak

Un travail présenté par une élève de 4° du collège Jean Monnet à Castres, Mathilde Gautrand, dans le cadre d'un « trois minutes », exposé libre sur un sujet au choix de l'élève.

Classe de Miren Genet

Au second degré, le temps est rare et le « trois minutes » exposé court sur un sujet libre, est une bonne réponse à ce problème. Il permet à un élève de présenter au groupe classe un sujet, un thème qui lui tient à cœur, dans un temps limité. Cela permet de ne pas se lancer dans des recherches interminables, de ne pas préparer un travail énorme et peut-être décourageant. Ici, un cadre bien délimité, une prestation au rythme rapide, qui ne s'embarrasse pas de superflu, et qui doit permettre de dire l'essentiel en très peu de temps, à la manière des flashes radiophoniques. Une technique de travail qui ne présente que des avantages et qui ne demande qu'à être mieux connue.

Pierre Péguin

La méthode de travail :

L'idée m'est venue en lisant : « Je lis des histoires vraies » N°188 portant sur le sujet. Et étant donné que l'on devait faire un « trois minutes », je me suis dit que ce sujet pourrait être intéressant. J'ai d'abord cherché dans le livre. Je me suis ensuite aidée de sites internet comme celui de l'UNICEF pour compléter certaines informations. Le sujet m'a tout de suite plu, ce qui fait que ça n'a pas été très difficile de le réaliser. J'ai plastifié les feuilles avec l'aide de ma mère pour pouvoir les faire circuler dans la classe. On pouvait y trouver la vie de Janusz Korczak, des dates importantes, des extraits de loi... Pour la fiche de note, je me suis servie des différentes informations données dans le livre et de Wikipedia (Même si ce site n'est pas recommandé par les professeurs, il est très pratique et complet sur le sujet.) Cette histoire m'a aussi beaucoup touchée et c'est pour cela que je l'ai choisie.

Mathilde Gautrand

Janusz Korczak :

Janusz Korczak (né le 22 juillet 1878, décédé le 6 août 1942) de son vrai nom Henryk Goldszmit était en Pologne, avant la guerre, la personnalité scientifique la plus en vue et la plus respectée dans le domaine de l'enfance. Ami des enfants, médecin-pédiatre et écrivain, il est entré dans l'Histoire le jour de sa déportation au camp d'extermination de Treblinka, avec les enfants du ghetto de Varsovie qu'il n'avait pas voulu abandonner.

Les orphelinats

Janusz Korczak a créé deux orphelinats en Pologne, « Dom Sierot » (La Maison des Orphelins) et « Nasz Dom » (Le foyer : Notre Maison) dont le premier en 1912, dans lesquels les enfants ont des devoirs comme partout ailleurs, mais ont aussi des droits et ça c'est révolutionnaire ! Les enfants donnent leur avis, votent. Ils vivent en démocratie.

La guerre

Automne 1939, les allemands envahissent la Pologne et le monde entier entre en guerre. Et le 6 août 1942, les 192 enfants et les 9 employés adultes de l'orphelinat sont arrêtés par les nazis. On les a amenés sur les quais et ça a été à leur tour de monter dans les wagons de la mort. Un officier SS (organisation de police militarisée du régime nazi) aurait apporté à la dernière minute à Janusz Korczak une autorisation de rentrer sans les enfants. Il l'aurait lue, puis il aurait pris un petit sur les bras, un autre par la main, il leur a souri et ils sont tous montés dans le wagon. Un témoin aurait écrit plus tard :

« Je n'oublierai jamais cette scène, aussi longtemps que je vivrai. Ce n'était pas une marche vers les wagons mais plutôt une protestation muette contre ce régime assassin... C'était un genre de cortège qu'aucun homme ne voit jamais dans sa vie. »

Le soir même, ils sont arrivés à Treblinka, le camp de la mort à 150 kilomètres de là. En deux heures, les nazis les ont gazés, brûlés et réduits en cendres.

C'était le nom d'un grand homme, le nom du premier grand défenseur des droits de l'enfant.

CHRONOLOGIE :

1878 : Henryk Goldszmit naît à Varsovie (Pologne)

1898 : Il commence des études de médecine.

1901 : il publie, sous le nom de Janusz Korczak, un premier livre consacré aux enfants de la rue.

1912 : Il crée et prend la direction d'un premier orphelinat pour les enfants juifs, à Varsovie : la maison des orphelins.

1919 : ouverture d'un second orphelinat accueillant les enfants catholiques.

1926 : diffusion de *la Petite revue*, écrite par des enfants et des adolescents, dans toute la Pologne.

1929 : Publication d'une brochure intitulée *le Droit de l'enfant au respect*, texte fondateur des droits de l'enfant.

1940 : Korczak et les enfants de la Maison de l'orphelin sont obligés d'aller vivre dans le ghetto de Varsovie.

1942 : Korczak et les enfants sont déportés au camp de Treblinka où ils sont assassinés par les nazis.

1989 : l'Organisation des Nations Unies (ONU) publie la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Sources : Je lis des histoires vraies N°188, Sur internet Wikipédia, site de l'Unicef.

Photos : documents présentés à l'occasion du « trois minutes »



Photo 1 : Timbres polonais en hommage à Janusz Korczak

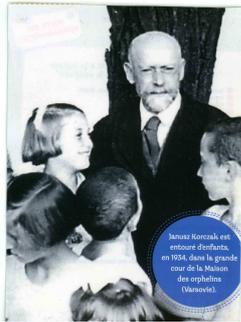


Photo 2 : J. Korczak entouré d'enfants dans la grande cour de l'orphelinat de Varsovie en 1934

Cette année, la Convention internationale des droits de l'enfant fête ses 20 ans ! Adopté en 1989, ce texte détaille en 54 articles les droits fondamentaux des moins de 18 ans. En voici quelques extraits.

Droit à la santé, à la vie
Chaque enfant a le droit d'être correctement nourri et soigné (article 24).

Droit à l'identité
Chaque enfant doit avoir un nom, un prénom, une nationalité (article 7).

Droit à l'égalité
Tous les enfants sont égaux : filles, garçons, quelles que soient leurs origines ou celles de leurs parents (article 2).

Droit à la famille
Chaque enfant doit pouvoir vivre en famille et entretenir des relations avec ses deux parents même s'ils vivent séparément (article 9).

Droit aux loisirs
Chaque enfant a le droit de jouer, de rêver, de faire du sport et d'avoir accès à des activités culturelles et artistiques (article 31).

Droit de ne pas être exploité
Personne n'a le droit d'obliger un enfant à travailler, surtout si ce travail met en danger sa santé et son éducation (article 32).

Droit d'être épargné par la guerre
En temps de guerre, la protection des enfants est une priorité. Les moins de 15 ans ne doivent pas devenir soldats (article 38).

Droit de donner son avis
Les adultes doivent tenir compte de l'avis des enfants sur toute question les concernant (article 12).

Droit à l'éducation
L'enseignement primaire doit être obligatoire et gratuit pour tous (article 28).

Droit d'être protégé contre toutes les formes de violence
Personne n'a le droit de maltraiter un enfant (article 19).

Tous les ans, la Journée mondiale des droits de l'enfant a lieu le 20 novembre.

cloué en l'honneur de Janusz Korczak

Document 3 : extraits de la Convention internationale des droits de l'enfant (1989)